

## Compte rendu de la séance du samedi 21 janvier 2017 à 9 Heures

**PRESENTS** : PAUCOD Laurent - CORRETEL Jacques - DONGUY Brigitte - TOURNAYRE Olivier - TREIBER-FERBER Edna - PERROTIN Patrice - SOULARD Anne - GIROD Françoise - FONTAINE Christian - BERGHMANS Laurence - BONNARD Yvon -

**ABSENTS EXCUSES** : ROCHE Philippe - BEAUDET Florence - FALAISE Jean-Jacques - COTE Cécile - JAYR Jacqueline - CHENE Lydie - DELORME Bertrand

**ABSENTS** :

**Date de la convocation** : 13 janvier 2017

**Secrétaire de séance** : Anne SOULARD

Présence des enfants élus au conseil municipal d'enfants.

### **MATERIEL INCENDIE : demande de subvention auprès du SDIS**

Le maire informe le conseil municipal que l'achat de différents équipements pour le Centre de Première Intervention peut être subventionné par le Service Départemental d'Incendie et de Secours à hauteur de 20 % :

- projecteur coût acquisition 784,37 € H.T. soit plafond de 260 € x 20 %
- aspirateur eau 991,82 € H.T. soit plafond de 360 € x 20 %

Le conseil municipal après en avoir délibéré sollicite une subvention auprès du SDIS.

Sécurité, participation citoyenne :

Le maire présente au conseil municipal le projet de mise en place sur le territoire de la commune de l'action participation citoyenne « citoyens vigilants » avec des référents et de la nécessité de délibérer. Des personnes volontaires et résidentes sur la commune de Saint Martin du Mont seront nommées référentes afin de faire suivre au quotidien les actions de solidarité de voisinage et d'échange d'informations avec la gendarmerie dans le cadre de ce dispositif. Cette fonction de référent, assurée en qualité de bénévole et que l'on peut choisir de quitter à tout moment sur simple demande écrite permettra :

- de sensibiliser les habitants du village à la protection contre des phénomènes de délinquance particuliers, en leur relayant des informations de prévention provenant de la Gendarmerie.
- de faciliter, voire organiser des actions de solidarité de voisinage afin de veiller sur les domiciles d'habitants absents ou vulnérables.

Investi d'aucune prérogative de puissance publique, il ne s'agit pas de se substituer aux militaires de la Gendarmerie dans leurs missions de prévention et de répression de la délinquance. En revanche, par l'action quotidienne au service de la protection des habitants du village, le référent constitue un nouveau maillon d'une chaîne de sécurité élargie et diversifiée, qui s'adapte aux besoins de nos citoyens.

Deux élues sont surprises que ce sujet n'est pas été abordé avant la réunion de ce jour. Le maire explique, qu'à 9 H juste avant la séance du conseil municipal, le major PLIVARD de la gendarmerie de Pont d'Ain a assisté à la préparation de la réunion publique sur le projet d'extinction de l'éclairage public qui aura lieu le vendredi 27 janvier à 18 H 30. De ce fait, le major a proposé de mettre en place ce dispositif sur la commune. Le conseil municipal après en avoir délibéré et vote à main levée, 9 pour et 2 abstentions, décide de mettre en place le dispositif de participation citoyenne.

### **CONVENTION SERVITUDE : réseaux électriques le Mollard**

Le maire fait part au conseil municipal que dans le cadre de la réalisation du réseau d'assainissement au Mollard Est, par la Communauté d'Agglomération, une alimentation électrique est nécessaire pour le poste de refoulement qui sera créé. Une convention de servitude est à intervenir pour la parcelle ZM 52. Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve les termes de la convention et autorise le maire à signer le document à intervenir.

### **TRAVAUX DIVERS**

Edna TREIBER FERBER informe le conseil municipal des différents travaux en cours ou réalisés :

- pose des boîtes cidex : éléments presque tous posés
- panneaux de signalétiques : en cours d'achèvement
- gîte communal : rafraîchissement intérieur réalisé par les agents techniques, porte coulissante posée supprimant le rideau de séparation entre une chambre et le coin repas
- escaliers de l'école et de la Paysanne : reste à installer la barrière anti-motos afin qu'elles n'empruntent plus les escaliers
- travaux d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public : le programme 2016 est presque entièrement achevé.

Elle informe le conseil municipal des travaux à prévoir pour 2017 :

- remise en état du cimetière. Yvon BONNARD demande s'il serait possible d'installer une rampe vers les escaliers du columbarium.
- réengazonnement derrière le monument aux Morts
- contrôle des installations de gaz salle du Farget : suite au rapport du bureau de contrôle une erreur de copier coller s'est insérée dans le dossier. Pas de nécessité de coupure de gaz, en revanche le tuyau sera changé.

### **QUESTIONS DIVERSES**

La réunion de municipalité aura lieu le lundi 30 janvier à 18 H.

La séance est levée.

Il est procédé à l'installation du conseil municipal d'enfants.

### **INSTALLATION du CONSEIL MUNICIPAL d'ENFANTS**

8 enfants présents. Il est procédé à l'élection d'un responsable par classe.

Classe de CM2 après 3 tours Juliette CHAMBON est élue

Classe de CM1 après 1 seul tour Tristan MALFART est élu.

Christian FONTAINE dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaire encadre le conseil municipal d'enfants, émergence d'idées par thème, il semblerait que le sujet prioritaire soit la sécurité routière.

**Le maire**  
**Laurent PAUCOD**